



# **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DE TIR A L'ARC DES ARCHERS MONTOIRIENS**

**Lundi 16 Janvier 2023**

**Salle Marie de Luxembourg à MONTOIRE-SUR-LE-LOIR**

Le président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, adhérents, familles et amis. Il remercie également la Mairie de Montoire-sur-le-Loir, et présente les excuses de Dominique DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint Vie Associative, qui ne peut assister à cette assemblée.

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Nombre d'adhérents au 31/12/2022 = 33

Nombre d'électeurs = 17 (adhérents âgés de + de 16 ans et + de 6 mois d'ancienneté)

Eligibles = 17 (adhérents âgés de + de 18 ans et + de 6 mois d'ancienneté)

Quorum (1/3) = 11

Nombre de voix présentes ou représentées = 19

Après vérification, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut commencer.

Le président Marc HUTINET déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte à 18 H 10

*Les convocations à l'A.G. Ordinaire ont été envoyées, à tous les adhérents du club, par courriel daté du 14/12/2022 (accompagnée de l'ordre du jour).*

*Un appel à candidatures auprès des adhérents du club éligibles au sein du Conseil d'Administration a été fait par courriel également le 14/12/2022, la date limite de réponse était fixée au 09/01/2023.*

*La liste des candidats a été adressée de la même façon, le 14/01/2023.*

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Adoption du procès-verbal de l'A.G. du 24/01/2022
- Rapport moral du président
- Rapport financier
  - o Adoption du compte-rendu financier
  - o Adoption des cotisations
  - o Adoption du budget prévisionnel
- Adoption du Contrat d'Engagement Républicain (C.E.R.)
- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration (Appel à candidatures fait le 14/12/2022, date limite le 09/01/2023)
- Activités du club
- Questions diverses : les questions doivent être posées par mail ou par courrier au plus tard le 09 janvier 2022 au secrétaire du club des Archers Montoiriens.

## **Procès-verbal de l'A.G. du 24/01/2022 :**

Aucune observation n'a été formulée.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

### **Rapport moral du président :**

« Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement tous les licenciés, leurs familles et amis, ainsi que toutes les personnes non licenciés au club des Archers Montoiriens pour leur aide apportée au cours de l'année écoulée. Je remercie également la municipalité de Montoire-sur-le-Loir pour nous avoir autorisé la tenue de notre assemblée dans cette salle.

Avec cette satanée épidémie de Covid-19, nous avons tous vécu des moments très difficiles. Il y a un an, lors de notre dernière Assemblée Générale, j'avais espéré que le pire fût derrière nous et que l'avenir devienne enfin plus serein. Mes désirs semblent avoir été entendus puisque notre activité a pu reprendre comme en 2019/2020 (avant le Covid-19), et qu'aujourd'hui cette année 2022/2023 est très prometteuse en termes de licenciés, de compétiteurs et d'espoirs. J'ajouterai qu'avec le soutien d'un autre club du Loir-et-Cher, il nous a été permis d'accueillir un arbitre à Montoire. Je les en remercie l'un et l'autre. Cependant tout n'est pas idyllique dans ce tableau puisque nous déplorons le décès de l'un de nos licenciés qui avait mis ses compétences à la disposition de nous tous, je parle évidemment de Dominique PORTE auquel je rends hommage.

Le Covid-19 circule toujours et je compte sur vous pour maintenir au quotidien nos efforts.

Merci à vous d'avoir renouvelé, en janvier 2022, votre confiance au Comité Directeur. L'ensemble des membres du Conseil d'Administration ici présents a œuvré toute l'année pour vous apporter le maximum afin de pouvoir poursuivre nos activités, même parfois dans des conditions difficiles. Qu'ils en soient tous remerciés.

Pour finir, je vous adresse à vous et à vos familles, tous mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

Nous allons maintenant passer à l'examen des différents aspects financiers. »

### **Rapport financier :**

#### **- Bilan financier :**

- Présentation du bilan financier annuel 2022 par Annick VASSEUR (fourni ce jour)
- Bilan très largement positif (+ 2590,50 €). Ceci est dû essentiellement à des dépenses qui n'ont pu être engagées pour l'achat de matériel d'entraînement (- 1500 € environ) et des recettes supplémentaires liées à l'augmentation du nombre des adhésions (près de 1 000 €).
- Il est ensuite demandé à l'assistance de voter ce bilan, à mains levées :
  - Contre : 0 voix
  - Abstentions : 0 voix
- Les comptes de la saison 2022 sont approuvés et adoptés à l'unanimité

- **Cotisations :**

- Les parts Fédération, Comités Régional et Départemental peuvent varier, mais ceci ne sera connu que le mois prochain, après les A.G. respectives. Toutefois une augmentation de 0,23 € est déjà programmée par la Fédération pour l'assurance
- Aussi, compte tenu de ce bilan financier positif, il vous est proposé de ne pas augmenter la « part club » qui restera la même et égale à 36,00 €
- Il est ensuite demandé à l'assistance de voter le maintien de cette cotisation, à mains levées :
  - **Contre : 0 voix**
  - **Abstentions : 0 voix**
- La cotisation 2023 est approuvée et adoptée à l'unanimité

- **Budget prévisionnel :**

- Pour rappel des prévisionnels :
  - Année 2020 = 4680 €
  - Année 2021 = 4070 € (-610 €)
  - Année 2022 = 5380 € (+1310 €)
  - Année 2023 = 5900 € (+520 €)
- Présentation du budget prévisionnel de la saison 2023 par Annick VASSEUR et qui doit être à l'équilibre (fourni ce jour)
- En hausse d'environ 9 % par rapport à celui de 2022. C'est pour tenir compte de la possibilité d'acquérir du matériel par le Comité Régional (achat qui n'a pas pu être réalisé en 2022). Le Comité Régional financerait 40% de l'achat via une subvention du Conseil Régional, le club n'en ayant que 60 % à sa charge
- Il est demandé à l'assistance de voter ce budget prévisionnel, à mains levées :
  - Contre : 0 voix
  - Abstentions : 0 voix
- Le budget prévisionnel pour 2023 est approuvé et adopté à l'unanimité

## **Adoption du Contrat d'Engagement Républicain :**

Par mail du 03 janvier 2023 je vous ai adressé un projet de Contrat d'Engagement Républicain (C.E.R.) sur lequel nous devons statuer en Assemblée Générale.

Conformément à son préambule, ce Contrat a été institué par une loi de 2021. Je vous en rappelle succinctement les termes :

*« L'importance des associations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel.*

***Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles.***

*L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.*

*Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.*

*Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création. »*

J'ajouterai que chaque adhérent a l'obligation de le respecter.

- Il est demandé à l'assistance de voter ce contrat, à mains levées :
  - Contre : 0 voix
  - Abstentions : 0 voix
- Le Contrat d'Engagement Républicain est approuvé et adopté à l'unanimité

### **Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration :**

Les statuts adoptés lors de notre Assemblée Générale Extraordinaire du 06 janvier 2017 fixent le nombre maximal de membres à élire au Conseil d'Administration à **7** (sept).

Un membre du Conseil d'Administration souhaite laisser sa place, pour convenance personnelle. Un poste devient donc vacant.

Un appel à candidatures auprès des adhérents du club éligibles au sein du Conseil d'Administration a donc été fait par courriel le 14/12/2022, la date limite de réponse était fixée au 09/01/2023. La liste arrêtée des candidats a été adressée de la même façon, le 14/01/2023.

Une seule personne s'est portée candidat avant la date limite, et qui est éligible puisque âgée de plus de 18 ans :

- Mme PATARD-LHERMITTE Nadège

Le vote sera fait à mains levées, sauf si l'un d'entre nous le souhaite à bulletin secret :

- Nombre total de voix inscrites : **17 (dix-sept) voix**
- Nombre de voix présentes ou représentées : **12 (douze) voix**
- Suffrages exprimés : **12 (douze) voix**
- Abstentions : **0 (zéro) voix**

Le seul candidat PATARD-LHERMITTE Nadège a obtenu **12 (douze) voix**.

Il est donc élu membre du Conseil d'Administration.

Je vais maintenant vous présenter un récapitulatif des activités du club, dans un premier temps pour la saison passée 2021 – 2022 (puisque ce sont celles demandées pour l'Assemblée Générale du Comité Départemental), puis les activités et projets pour la saison actuelle 2022 – 2023

## Activités du club :

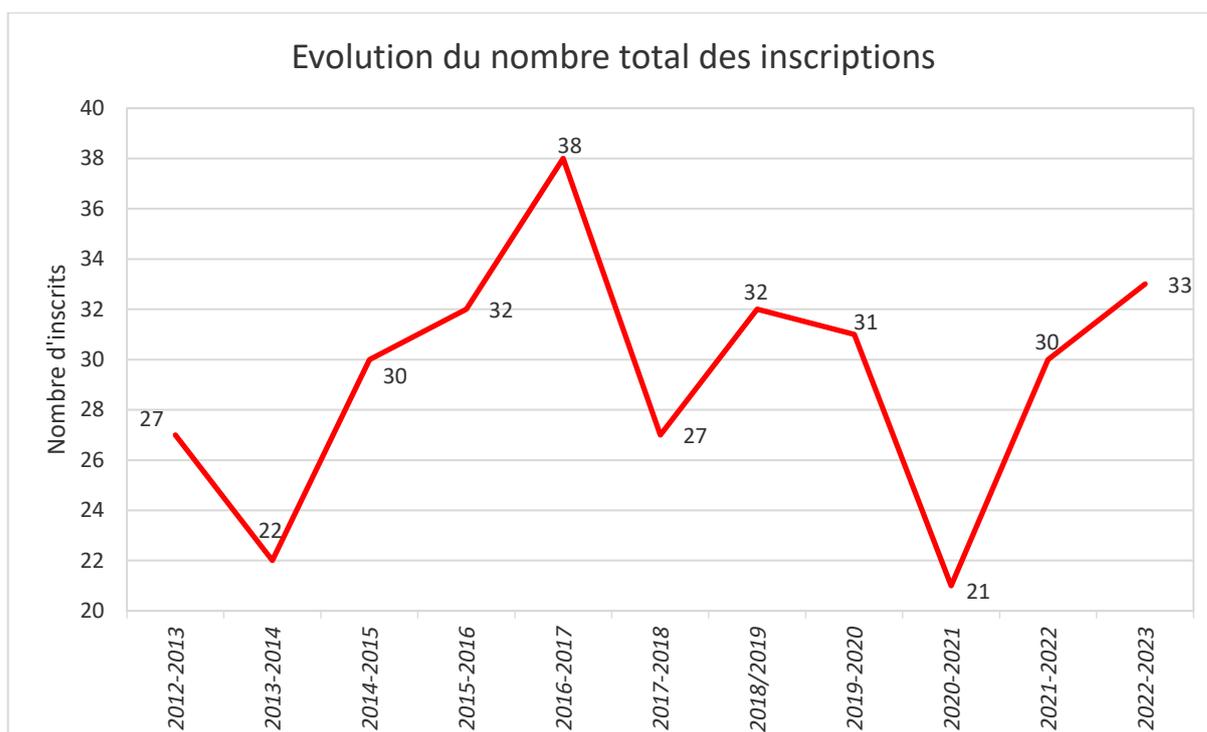
### Saison 2021-2022 :

- Effectif en forte progression par le nombre de licenciés, notamment avec 14 femmes au lieu de 7 la saison passée
- Retour à l'effectif moyen (qui est de 29,9) après une baisse liée au Covid-19
- 31 adhérents, dont 17 nouveaux
- Club composé de 12 jeunes (- de 18 ans) pour 19 adultes
- 40% des adhérents en « loisirs », seulement 10 adultes en « compétition »
- 3 créneaux horaires uniformisés (18h00 – 20h00), le lundi pour les confirmés et les mercredi et vendredi pour tous
- Différentes armes au club : Arc classique, arc nu, arc à poulies et arc droit
- Manifestations externes :
  - o Forum des Associations le 11 septembre 2021
  - o Participation au défilé du Bouquet Provincial à Gisors (27) le 22 mai 2022
- Manifestations internes :
  - o Initiation sommaire de 2 personnes qui ont participées au « Raid Amazone »
  - o Plusieurs passages de flèches (à différentes périodes)
  - o Tir à l'oiseau et repas de fin d'année ANNULES en raison du décès de l'un des membres
- Nombreuses participations aux Compétitions :
  - o Tir en salle à Selles sur Cher le 30/10/2021 (2 archers)
  - o 3D amical « indoor » à Ingré le 31/10/2021 (9 archers)
  - o Tir en salle à Chouzy-sur-Cisse le 13/11/2021 (2 archers)
  - o Organisation du Championnat Départemental en salle les 22 et 23 janvier 2022 (69 archers)
  - o Challenge Arcs droit et Chasse à Montlouis sur Loire le 28 janvier 2022 (3 archers)
  - o 3D à La Croix en Touraine le 13 mars 2022 (4 archers)
  - o 3D à Beaugency le 26 mars 2022 (2 archers)
  - o Trophée des Mixtes à Chouzy-sur-Cisse le 27 mars 2022 (2 archers)
  - o Beursault à La Flèche le 09 avril 2022 (3 archers)
  - o Tir 3D à Bouloire le 16 avril 2022 (3 archers)
  - o Tir Campagne à Fondettes le 17 avril 2022 (2 archers)
  - o Tir 3D à Le Mans le 26 mai 2022 (3 archers)
  - o Tir 3D à Chenonceaux (La Croix en Touraine) le 02 juillet 2022 (2 archers)
  - o
- Travaux réalisés :
  - o Remplacement ponctuel de bandes de stramit sur les 4 cibles sur roues du gymnase
  - o Construction d'une cible en mousse avec un seul centre pour compléter l'offre

Voilà les grandes lignes de nos activités pour la saison 2021-2022. Passons maintenant à la saison actuelle 2022 – 2023.

## Saison 2022-2023 :

- Effectif en légère progression (+10%), le nombre de féminine demeurant stable
- Hausse de 6,5% par rapport à l'effectif de 2019-2020



- Club composé en majorité d'adultes : seulement 8 jeunes (- de 18 ans) pour 25 adultes
- 32% des adhérents en « loisirs », et 17 adultes en compétitions
- 39 % de l'effectif sont de nouveaux adhérents (9 débutants)
- Toujours 3 créneaux horaires uniformisés (18h00 – 20h00)
- Différentes armes au club : Arc classique, arc nu, arc à poulies et arc droit
- Manifestations externes :
  - o Forum des Associations le 10 septembre 2022
  - o Prévision de participation au défilé du Bouquet Provincial à Macon (71) le 14 mai 2023
- Manifestations internes :
  - o Plusieurs passages de flèches (à différentes périodes)
  - o Tir à l'oiseau (vers juin 2023) qui sera suivi du traditionnel repas de fin d'année
- Compétitions (passées et à venir) :
  - o Tir en salle à Chouzy-sur-Cisse le 13/11/2022 (2 archers)
  - o Tir en salle à Vineuil le 04/12/2022 (3 archers)
  - o Trophée des Mixtes à Selles-sur-Cher le 19 mars 2023
- Travaux envisagés :
  - o Projet de création d'un 3<sup>ème</sup> mur dans le gymnase en raison de son occupation (ce projet a toujours des difficultés à voir le jour). La municipalité avait obtenu quelques devis pour la fourniture du bois de structure. Malheureusement, les prix des matières premières ont augmentés de 30 à 40 %. De plus les fournisseurs avaient précisé que les matériaux étaient destinés en priorité aux entreprises, la municipalité n'était pas prioritaire selon eux. Je reviendrai sur ce point en fin d'Assemblée Générale et relancerai cette affaire prochainement
  - o Aménagement de l'allée de Beursault sur notre terrain extérieur
  - o Création de toilettes sèches sur le terrain extérieur

Tous ces travaux vont nécessiter la présence de plusieurs archers pour leurs réalisations. Un appel aux bonnes volontés sera fait le moment venu

- Divers :
  - o Arbitre : nous avons aujourd'hui un arbitre au club, ce qui nous permet d'organiser des concours. Cependant, l'inscription de nos projets de concours (auprès de la Fédération) ne se faisant qu'au moins 8 à 10 mois à l'avance, il n'est pas possible d'assurer des compétitions à Montoire pour la saison 2022-2023. La seule que nous aurions pu faire est le Trophée des Mixtes mais il a été attribué à Selles-sur-Cher
  - o L'ancien écusson en bois des Archers Montoiriens, qui était fixé sur la clôture du terrain extérieur, a été déposé. Il est nécessaire de le remplacer et de le moderniser  
Si vous avez des propositions ne pas hésiter à nous en faire part. Un premier projet avait déjà été présenté l'an dernier. Je compte sur vos propositions
  - o Je voudrai revenir sur le 3<sup>ème</sup> mur de tir qui est envisagé dans le gymnase. Si nous voulons qu'il puisse voir le jour en 2023, il faut envisager de financer l'achat du bois nécessaire, la municipalité se chargeant des fixations. Le coût prévisible de cet achat est de l'ordre de 700 €. Les finances saines du club le permettent  
En raison du devenir incertain du gymnase (travaux de toiture, démolition, reconstruction, impossibilité de son utilisation), cette proposition n'est qu'une possibilité qui nous est offerte, mais nécessitera une position ferme de la municipalité. Le coût final sera aussi une condition  
Il est demandé à l'assistance de voter cette possibilité de financement, à mains levées :
    - Contre : 0 voix
    - Abstentions : 0 voix
 La proposition de financement de l'achat du bois pour la réalisation du 3<sup>ème</sup> mur de tir est approuvée et adoptée à l'unanimité

### Questions diverses :

- Pas de questions formulées par mail ou par écrit
- Maillots du club : il est toujours possible de passer une commande en cours d'année. Les adhérents susceptibles d'être intéressés doivent se faire connaître
- Pour les archers qui veulent participer à des compétitions, il nous est régulièrement rappelé que ceux-ci doivent IMPERATIVEMENT porter une tenue blanche, ou celle du club
- Assemblée Générale du Comité Régional le 18 février 2023 à Vierzon : si un bénévole du club souhaite s'y rendre pour représenter le club, merci de le dire rapidement
- Certains archers ont des horaires de travail plus étendus et ne peuvent pas toujours venir aux entraînements en raison des créneaux que nous avons adoptés. Il est donc proposé d'étendre les horaires des mercredi et vendredi et de les porter de 20h00 à 21h00. Un sondage auprès des adhérents afin de connaître les personnes intéressées va être réalisé. Ensuite l'allongement des horaires sera examiné avec la municipalité

L'ordre du jour étant alors épuisé, le président Marc HUTINET conclut cette AG en remerciant encore tous les présents et déclare l'Assemblée Générale close à 20 H 10.

Le Comité Directeur invite ensuite tous les présents à partager le verre de l'amitié.

*Signé*  
Le président  
Marc HUTINET

*Signé*  
Le secrétaire  
Christophe VANDECASTEELE

**BILAN COMPTABLE 2022**

**BUDGET REALISE ANNEE 2022  
du 1er janvier au 31 décembre**

DEPENSES (Charges)		RECETTES (Produits)	
<b>ACHATS ENTRAINEMENTS</b>	<b>427,24</b>	<b>VENTE OU LOCATION DE PETITS MATERIEL</b>	<b>556,00</b>
MATERIEL CLUB (Viseurs, Palettes, cordes, ...)	265,04	repose arc, extracteur, ...	361,00
ARCS		Ciblerie	
BLASONS		Carquois	
DISTINCTIONS		Distinctions	
CIBLERIE (Stramit, Chevalets, Bois, ...)	162,20	LOCATIONS	195,00
<b>ACHATS ORGANISATION COMPETITIONS</b>	<b>93,00</b>	<b>RECETTES ORGANISATION COMPETITIONS</b>	<b>868,00</b>
FOND DE CAISSE		FOND DE CAISSE	295,00
ACHAT CIBLERIE		ENGAGEMENT COMPETITEURS Salle	573,00
BLASONS (ont été achetés en 2021)			
RECOMPENSES	70,00		
FRAIS ARBITRAGE et LOCATION FEUX			
FOURNITURES DIVERSES	23,00		
INSCRIPTIONS CALENDRIER		<b>RECETTES MANIFESTATIONS EXTERNE</b>	<b>270,40</b>
<b>ACHAT BUVETTE</b>	<b>0,00</b>	RECETTE BUVETTE	0,00
<b>FRAIS COMPETITEURS</b>	<b>611,70</b>	<b>COTISATION CLUB SUR LICENCE</b>	<b>3 849,00</b>
FRAIS ENGAGEMENTS COMPETITIONS	339,00	<b>PARTICIPATION LICENCIES TENUES CLUB</b>	<b>192,70</b>
FRAIS DEPLACEMENT	272,70	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>775,00</b>
<b>FRAIS FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 798,82</b>	ETAT	
LICENCE FFTA + LIGUE + DEPARTEMENT	2 115,00	MUNICIPALES (Montoire)	555,00
TENUES CLUB	503,82	MUNICIPALES (autres communes)	120,00
FRAIS DEPLACEMENTS, MISSIONS		COMITE REGIONAL de Tir à l'Arc	
DIVERS	111,00	SPONSORS (Don)	100,00
PHARMACIE		DIVERSES	
FRAIS MANIFESTATION INTERNE	69,00		
Documentation		<b>PRODUITS FINANCIERS *</b>	<b>10,16</b>
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>3 930,76</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>6 521,26</b>
<b>RESULTAT pour l'année 2022 (recettes - dépenses) =</b>		<b>2 590,50 €</b>	

\* intérêts Livret A Associatif

<b>au 01/01/2022</b>		<b>2 552,54 €</b>
décomposé en	total Comptes au 01/01/2022	265,72 €
	total Espèces au 01/01/2022	86,82 €
	Livret A Associatif	2 200,00 €

ouvert le 06/09/2017

<b>au 31/12/2022</b>		<b>5 143,04 €</b>
décomposé en	total Comptes au 31/12/2022	1 929,93 €
	total Espèces au 31/12/2022	213,11 €
	Livret A Associatif	3 000,00 €

Fournitures administratives :	359,00	Honoraires, déplacements :	0,00
Frais Engagement (en compétition fédérale) :	339,00	Frais d'arbitrage :	
Frais Affiliation (Fédération Tir à l'Arc = FFTA) :	20,00		
Frais Internet :	0		
Formation :	0,00		
Frais stages sportifs :	0,00		
Frais formation dirigeants :	0,00		

**SYNTHESE BILAN COMPTABILITE 2022**

POSTE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
CONCOURS	868,00 €	93,00 €	775,00 €
F.F.T.A	4 044,00 €	2 115,00 €	1 929,00 €
FOURN ADMINST	0,00 €	6,80 €	-6,80 €
FRAIS ARBITRAGE + FORMATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRAIS DEPLACEMENT	0,00 €	55,40 €	-55,40 €
MANIF EXTERNE CLUB	115,40 €	556,30 €	-440,90 €
MANIF INTERNE CLUB	0,00 €	64,00 €	-64,00 €
MATERIEL ARCHERIE	361,00 €	171,33 €	189,67 €
SUBVENTIONS	675,00 €	0,00 €	675,00 €
DIVERS	1 256,70 €	1 667,77 €	-411,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 320,10 €</b>	<b>4 729,80 €</b>	<b>2 590,50 €</b>

<b>au 01/01/2022</b>	<b>2 552,54 €</b>	
total Compte courant au 01/01/2022	285,72 €	
total Espèces au 01/01/2022	86,82 €	
Total Livret A Associatif	2 200,00 €	ouvert le 06/09/2017

<b>au 31/12/2022</b>	<b>5 143,04 €</b>	
total Compte Courant au 31/12/2022	1 929,93 €	
total Espèces au 31/12/2022	213,11 €	
Livret A Associatif	3 000,00 €	

## BILAN PREVISIONNEL 2023

**BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2023**  
**du 1er janvier au 31 décembre**

DEPENSES (Charges)		RECETTES (Produits)	
<b>ACHATS ENTRAINEMENTS</b>	<b>1 680,00</b>	<b>VENTE OU LOCATION DE PETITS MATERIEL</b>	<b>700,00</b>
MATERIEL CLUB	350,00	VENTE	500,00
ARCS	200,00	LOCATION	200,00
BLASONS	130,00		
CIBLERIE (stramit, chevalets, ...)	1 000,00		
<b>ACHATS ORGANISATION COMPETITIONS</b>	<b>250,00</b>	<b>RECETTES ORGANISATION COMPETITIONS</b>	<b>0,00</b>
FOND DE CAISSE	0,00	FOND DE CAISSE	0,00
ACHAT CIBLERIE	0,00	ENGAGEMENT COMPETITEURS	0,00
BLASONS	200,00		
RECOMPENSES	0,00		
FRAIS ARBITRAGE et LOCATION FEUX	0,00		
FOURNITURES DIVERSES	0,00		
INSCRIPTIONS CALENDRIER	50,00	<b>RECETTES MANIFESTATIONS EXTERNE</b>	<b>100,00</b>
<b>ACHAT BUVETTE</b>	<b>50,00</b>	<b>RECETTE BUVETTE</b>	<b>30,00</b>
<b>FRAIS COMPETITEURS</b>	<b>500,00</b>	<b>COTISATION CLUB SUR LICENCE</b>	<b>3 500,00</b>
FRAIS ENGAGEMENTS COMPETITIONS	400,00	<b>PARTICIPATION LICENCIES TENUES CLUB</b>	<b>200,00</b>
FRAIS DEPLACEMENT	100,00	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>1 360,00</b>
<b>FRAIS FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 450,00</b>	ETAT	0,00
LICENCE FFTA + LIGUE + DEPARTEMENT	2 500,00	MUNICIPALES (Montoire)	450,00
TENUES CLUB	500,00	MUNICIPALES (autres communes)	160,00
FRAIS DEPLACEMENTS, MISSIONS		COMITE REGIONAL de Tir à l'Arc	750,00
DIVERS	250,00	DIVERSES	
FRAIS MANIFESTATION INTERNE	200,00	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>40,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 930,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 930,00</b>
<b>BILAN prévisionnel pour 2023 =</b>	<b>0,00 €</b>		